



**Ce programme a été construit
avec et pour les limougeaude et limougeauds.
Il a été élaboré de manière citoyenne à partir de visites de quartiers,
de questionnaires, échanges, discussions et contributions
recueillies durant plus de 18 mois.**

- 1. Réanimer la vie démocratique locale. Retrouver la parole et le pouvoir d'agir 2**
 - 2. Pouvoir se déplacer toutes et tous facilement à pied, à vélo, en bus 5**
 - 3. Mieux vivre à Limoges 7**
 - 4. Une ville solidaire 12**
 - 5. Limoges, une ville de Développement humain 17**
 - 6. Une administration municipale et des priorités budgétaires au service du projet 21**
- Glossaire 23**

1. Réanimer la vie démocratique locale. Retrouver la parole et le pouvoir d'agir

Principes: Régénérer la démocratie représentative implique de donner du pouvoir d'agir aux citoyen.nes tout en plaçant la transparence et la déontologie au cœur de l'action publique. Limoges et la CU peuvent et doivent devenir des laboratoires de (re)conquête citoyenne par la création d'espaces d'information et d'expression, de consultation et de co-décision, de contrôle et d'évaluation, de formation et de débats...

Constat: A Limoges aussi, la défiance à l'égard de l'action politique y compris locale est grande. Les outils d'une politique municipale éthique et participative existent pourtant, mais sont utilisés bien chichement, de manière souvent problématique, voire discriminatoire et anti-démocratique.

- Modalités discutables pour constituer la Commission Éthique et Transparence (non conformes à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil municipal) - Condamnation du Maire par le Tribunal Administratif pour non respect du droit d'expression de l'opposition - Attaques verbales sexistes réitérées du Maire en séances du Conseil envers les élues de gauche, motivant une conférence de presse (relayée par les médias nationaux),...
- Conseils de Quartier instrumentalisés au seul service de la politique municipale (cf les démissions) et faible engagement de la ville pour permettre un fonctionnement autonome des 9 Conseils Citoyens des Quartiers Prioritaires de la Ville - Traitement inégalitaire des citoyen.nes: les moyens d'information et de consultation déployés pour la requalification de la Place de la République sont sans commune mesure avec ceux mis en œuvre pour le réaménagement de La Bastide - Pas de budget participatif, de droit d'interpellation des élu.es, de votation citoyenne,...
- Présidence du groupe de travail municipal sur les associations confié au RN - Vie associative minée par le clientélisme, pénalisée par la pénurie de salles municipales (aux tarifs souvent excessifs) et d'espaces d'affichage...



Il est urgent de transformer profondément cette situation pour impulser la participation du plus grand nombre à la mise en œuvre d'une politique municipale d'écologie sociale.

Objectifs: animer une démocratie locale vivante en partageant les décisions. Impulser l'implication et la co-gestion citoyenne des biens communs et services publics locaux. Respecter les contre-pouvoirs locaux et placer la transparence et la déontologie au cœur de l'action publique.

Pour cela nous proposons :

✓ **Un code « Éthique et Transparence dans l'action publique locale »:**

- engagements de probité, de non cumul strict de mandats. Modulation des indemnités d'élu.e en fonction de la participation effective aux séances plénières du Conseil et plafonnement à 2,5 fois le traitement à temps plein de l'agent le moins payé, en incluant l'ensemble des indemnités); plan de prévention de la corruption et charte déontologique de l'achat public (*Transparency International*) avec notamment, et conformément à la loi, la désignation d'un référent déontologique, l'interdiction pour les élu.es et les agents d'accepter tout cadeau ou avantage d'une entreprise. Les élu.es mis en examen pour motif(s) relevant de la probité

seront suspendus et tout élu condamné pour atteinte à la probité verra ses fonctions exécutives définitivement retirées.

- Les avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) seront suivis sans délai.

- l'assiduité de chaque élu.e aux séances du conseil sera rendue publique par voie numérique ainsi que le montant des indemnités perçues par chacun.e, la liste des bénéficiaires de logement ou de voiture de fonctions, le nombre et la rémunération des collaborateurs du cabinet, les frais d'avocats engagés par la commune ainsi que les jugements rendus. En outre les documents communicables les plus importants seront mis en ligne : délibérations, arrêtés réglementaires, compte-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la Chambre régionale des comptes,...

Ce code est compatible avec toutes les propositions de l'association Anticor relatives aux grandes villes.

V Une Constitution municipale: *outil d'organisation de la vie démocratique communale, elle précisera, par une méthodologie participative continue sur le mandat, le rapport moral entre les élus et les citoyen.nes et les dispositifs de co-construction de la politique municipale:*

- Refus de tout transfert de compétences optionnel ou facultatif à l'agglomération et a fortiori du passage au statut administratif de Métropole.

- Transformation participative des conseils de quartiers en assemblées citoyennes de quartier.

- Favoriser l'autonomie et l'indépendance des 9 conseils citoyens par des locaux et des moyens de fonctionnement, conformément à la loi Lamy.

- Création obligatoire de jurys citoyens (consultation, votation et/ou referendum local) pour tout nouveau grand projet d'équipement d'importance municipale (ou communautaire). Mise en place de budgets participatifs.

- Droit de pétition et d'interpellation des élu.e.s lors des séances du CM et de la CU.

- Dans les QPV : Rencontre débat tous les 2 mois sur un quartier avec les habitants et les acteurs locaux; concertation avec les habitants pour les appels à projet associatifs des centres sociaux et des partenaires institutionnels afin que les actions soient connues de tous et disponibles à plus d'habitants ; après interpellation des habitants au travers de leurs Conseils citoyens ,défense des droits en partie civile.

- Mise en place d'une commission de contrôle financier avec présence d'élus minoritaires.

- Création d'un conseil de vigilance sur l'action des élus (tiré au sort pouvant engager une procédure de révocation à mi-mandat,...)

- Conseil municipal des Jeunes et conseil municipal des Aînés; accessibilité de toute la communication municipale-communautaire (LSF, audio,...)

- Mise à disposition de salles municipales de proximité gratuites pour la vie citoyenne (associative, syndicale et politique). Soutien à l'affichage et l'expression culturelles, à l'affichage d'opinion (associatif, syndical, politique), à l'affichage de vie des quartiers plutôt qu'à l'affichage publicitaire.

- Ateliers de formation à la vie municipale-communautaires.

- Création d'une instance participative au sein du CCAS, ouverte aux associations et aux

citoyens et co-élaboration participative de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux)

- Respect des droits des élu.es minoritaires et notamment proposition de la Vice-Présidence de la commission des finances à un élu minoritaire, permettre à tous les élus minoritaires d'avoir accès à la formation, à l'information et à l'expression.

Ce texte, s'il n'a pas valeur de loi pour l'État, constitue un engagement moral public.

✓ **Des Commissions citoyennes des biens publics locaux:** les biens communs sont inaliénables par les intérêts privés; c'est pourquoi nous rejetons tout Partenariat Public Privé (PPP) ou Délégation de Service Public (DSP) à des firmes à but lucratif. Nous ferons le choix de la gestion publique de l'eau par l'agglo. Nous porterons le débat au sein du conseil communautaire pour garantir qu'il n'y aura ni abonnement, ni forte hausse tarifaire, ni dégradation de la qualité du service pour les ménages de Limoges, pour tendre vers la gratuité des premiers mètres cubes et instaurer des tarifs incitatifs à réduire le gaspillage. Nous créerons une commission communautaire citoyenne de l'Eau composée d'élus et de représentants qualifiés, d'usagers, d'agents territoriaux et d'acteurs économiques. Nous ne renouvellerons aucune des DSP arrivant à échéance sur le mandat à la Ville ou à l'agglo, en particulier celle de VEOLIA pour les déchets (collecte, traitement et incinération) ; pour les autres DSP, un audit citoyen transparent sera conduit sur l'exécution du contrat. Le pilotage des biens publics locaux relèvera de Commissions citoyennes, à l'image de celle de l'Eau.

✓ **Un Règlement transparent d'attribution des subventions municipales aux associations,** afin de garantir l'indépendance de la vie associative et son action au service de l'intérêt général en la sortant du copinage et du clientélisme. Les subventions seront accordées aux associations selon une grille transparente de critères cohérents avec la politique municipale d'écologie sociale citoyenne.

✓ **Des projets de rénovation urbaine co-construits.** Sont concernés les projets financés par l'ANRU, l'Agglo et la municipalité, en plaçant les habitants au centre de cette co-construction. En faisant avec les habitants qui vivent au quotidien dans ces quartiers, nous ferons la démonstration que la municipalité citoyenne peut changer l'image de ces quartiers.

✓ **Une Administration citoyenne de l'agglo:** révision du Pacte de gouvernance de la CU pour privilégier l'échelon communal, seul élu directement. Développement des coopérations intercommunales au sein de la CU et hors de la CU (à l'image du Sytepol).

mesures immédiates :

- *Un poste de maire-adjoint.e (VP à la CU) consacré à la démocratie locale et un poste de maire-adjoint.e (issu.e de ces quartiers) consacré aux QPV.*
- *Un.e maire-adjoint.e aux QPV, issu.e de ces quartiers et œuvrant à la Co-réflexion, la Co-production et la Co-réalisation avec les habitants sur chacun des 9 quartiers.*
 - *Ouverture de la commission consultative des services publics locaux à toutes les associations et citoyens qui le souhaitent avec possibilité d'auditionner des expert.e.s et de demander tout document utile.*

2. Pouvoir se déplacer toutes et tous facilement à pied, à vélo, en bus

Principes : Il y a urgence absolue à sortir nos déplacements de leur dépendance au pétrole afin de réduire l'empreinte carbone du territoire imputable aux mobilités tout en garantissant un droit effectif à cette mobilité pour tout le monde (familles et travailleurs, jeunes et retraités, organisations productives, personnes à mobilité réduite,...)

Constat: notre réseau actuel de mobilités est construit autour de et pour la voiture individuelle; cette situation a beaucoup d'effets négatifs. C'est :

- nocif pour la qualité de l'air et pour la santé.
- pénalisant pour l'activité économique : embouteillages et temps de trajet, difficulté pour se rendre à un stage ou un emploi, difficulté pour les entreprises de plus de 100 salariés de remplir leur obligation d'avoir des plans de mobilité,...
- excluant et discriminant pour les 25% de ménages limougeauds qui n'ont pas de voiture: fréquemment ce sont des jeunes ou des femmes (actives, mères de famille monoparentale, jeunes travailleuses précaires, retraitées). C'est d'autant plus excluant qu'il n'y a pas de transports urbains collectifs en soirée.
- coûteux pour les automobilistes. La voiture ampute leur pouvoir d'achat : carburant, assurance, stationnement...
- dangereux pour les cyclistes et les mobilités douces.
- grandement inadapté à l'accessibilité universelle : poussettes, fauteuils roulants, cannes et béquilles...
- facteur de stigmatisation sociale, dissuadant la mixité d'usage des transports en commun.
- gourmand en foncier: une voiture occupe 10 m² et la demande de parkings augmente avec l'usage de la voiture.



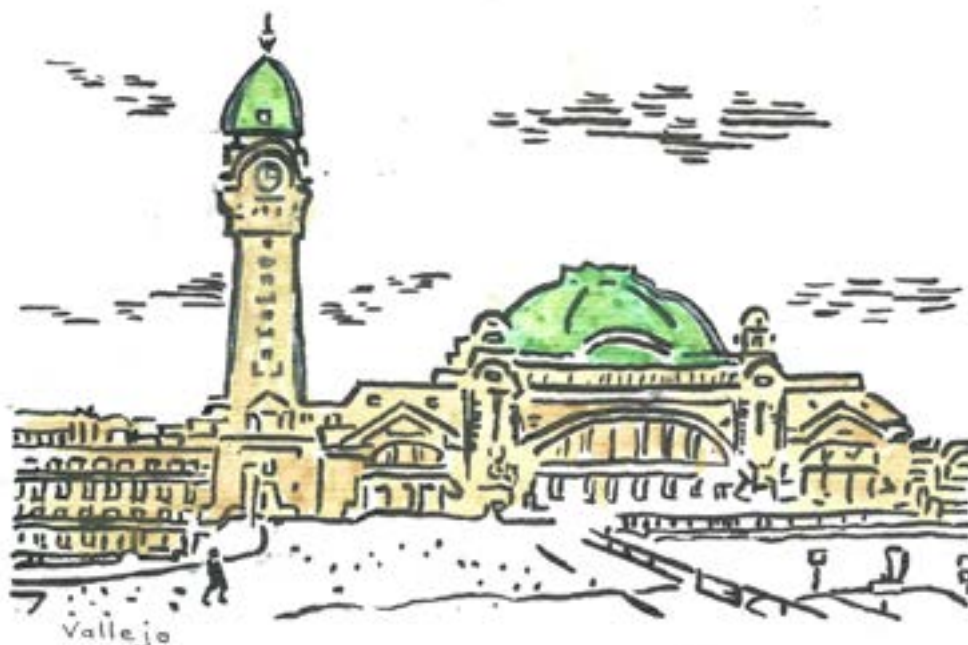
Objectifs : sur la durée du mandat, par des procédures participatives, innover radicalement en matière de mobilités : développer toutes les alternatives fiables, pratiques et peu coûteuses à la voiture avec priorité aux Transports Urbains (TU), au rail, aux transports non motorisés (marche, vélo,...) ainsi qu'aux mobilités de proximité et réaliser sur le mandat le passage à la gratuité universelle des TU.

- ✓ Renouvellement accéléré du réseau des TU, facilitant l'usage par l'interconnexion des voies ferrées urbaines existantes, des bus (dont le BHNS "Bus à Haut Niveau de Service") et trolley, soutien au projet de tram-train en examinant la faisabilité de ce projet ambitieux.
- ✓ Articulation du réseau de TU à de véritables pistes cyclables, sécurisées et étendues, et à des zones à 30km/h.
- ✓ Extension des zones piétonnes et sécurisation des déplacements piétons, élaboration concertée d'un « code de la rue » permettant la réappropriation de la rue par les piétons .
- ✓ Instauration de navettes gratuites (6h30 - minuit) aux entrées de la ville avec parcs de stationnement gratuits.

- ✓ Remise en cause des DSP pour le stationnement et révision participative des modalités d'abonnement pour les résidents de l'hyper-centre.
- ✓ Mise en place progressive de la gratuité universelle des TU, avec des périodes d'expérimentation (week-end,...) en lien avec le développement et l'amélioration du réseau.
- ✓ Amélioration rapide de l'accessibilité aux services et espaces publics pour tout le monde : meilleure prise en compte de l'accessibilité dans l'aménagement de la voirie et des trottoirs (poussettes, fauteuils roulants, cannes et béquilles,...)
- ✓ Création de commissions locales d'accessibilité et des autorités organisatrices des mobilités en y associant les associations représentatives des personnes porteuses de handicap.
- ✓ Accélération du calendrier de mise en accessibilité des équipements publics municipaux à Limoges.
- ✓ Soutien actif au POLT et rétablissement de la ligne ferroviaire Bordeaux-Lyon - non retour du projet de barreau LGV - refus du financement public pour l'hyperloop - priorité absolue aux TER ainsi qu'au fret ferroviaire par rapport au fret routier - abandon progressif des financements publics de l'aéroport de Bellegarde, refus de tout nouveau projet autoroutier et/ou de 2x2 voies.

Mesures immédiates :

- *Extension du service STCL en soirée, gratuité des transports en commun pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les moins de 25 ans (précédant la gratuité pour tout le monde en cours de mandat) puis, mise en place de petites navettes réservables à la demande y compris en soirée pour les personnes âgées ou les PMR.*



3. Mieux vivre à Limoges

Principes: *Nous ne devrions pas consommer plus que notre territoire ne pourrait produire : origine des produits consommés par la commune, émission de gaz à effet de serre, atteintes à la biodiversité sont autant d'indicateurs auxquels nos politiques publiques devront être confrontées. Mieux vivre Limoges aujourd'hui et demain implique d'inscrire le développement de la Ville dans un projet de long terme d'un développement équilibré et écologique du territoire (qui permette de vivre à Limoges mais aussi dans le département et dans la CU) en anticipant notamment les effets du changement climatique et de la fin du pétrole tout en garantissant la justice environnementale.*

Constat: *Limoges qui était la 3ème ville la plus verte de France en 2014 (selon l'UNEP) a disparu à présent du top 10 des villes françaises les plus vertes. Voilà le résultat d'une place de la République si peu végétalisée, de la bétonisation de la Bastide, et de l'amputation du service municipal des espaces verts. Nos atouts pour dessiner un nouveau modèle territorial sont pourtant importants : un cadre environnemental encore préservé et un ancrage rural constituent une carte majeure, qu'il est impératif de protéger et conforter face au processus de métropolisation, de concurrence entre territoires, de priorité au fret routier. La réforme territoriale et les choix « d'aménagement » du territoire ont accentué les déséquilibres entre Bordeaux et le Limousin, mais aussi entre Limoges et le reste du département. Pas plus que nous n'acceptons la cannibalisation de la région par Bordeaux, nous ne voulons que Limoges aspire toute la population et l'activité de Haute-Vienne.*

Objectifs: *co-construire l'autonomie énergétique et alimentaire à l'échelle du territoire, ménager la ville, le territoire et ses habitants pour mieux vivre, favoriser le retour de la nature en ville, soutenir l'économie sociale et solidaire, agir pour le bien-être animal.*

✓ **Un cadre pour l'action publique:** Tout projet devra avoir un impact écologique neutre ou positif (CO2, biodiversité,...) pour être réalisé, au même titre qu'il doit être finançable.

✓ **Débat annuel citoyen d'orientation écologique:** durant la 1ère année du mandat, réalisation (notamment via les nouveaux conseils de quartier) d'un état des lieux des sources et niveaux d'émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, de la production de déchets, de la biodiversité et de l'artificialisation des terres sur le territoire communal. A partir de ce bilan, organisation chaque année d'un débat citoyen d'orientation écologique d'évaluation et de programmation.

✓ **Co-construire l'autonomie énergétique et alimentaire de la Ville et du territoire:**

- Adhésion de la Ville de Limoges pour l'ensemble de son territoire au SEHV (Syndicat d'Énergie de Haute-Vienne)
- Promotion par la ville d'un plan d'autonomie énergétique (ville/CU/département en lien avec le SEHV et Enedis). Ce plan sera jalonné ainsi :
 - quantifier les consommations énergétiques actuelles, évaluer par audit du parc immobilier privé et public les réductions de consommation réalisables par la rénovation thermique et par des mesures de sobriété,
 - évaluer les moyens de production existants sur le territoire (barrages hydrauliques, installations

photovoltaïques, éoliennes, ...) par une concertation citoyenne préalable, mobilisation des territoires et des citoyens pour produire l'énergie nécessaire à l'autonomie, grâce notamment au photovoltaïque, énergie la plus facile à installer dans les délais les plus courts grâce au patrimoine immobilier public.

- Mettre en œuvre un projet citoyen d'énergie renouvelable et la solarisation du patrimoine immobilier privé avec prime et incitation financière.

- Enfin, actions sur le mix énergétique, la gestion des déchets et la production d'énergie (réseau de chaleur) par biomasse, usine de co-génération, hydrolien,... en mobilisant les porteurs de projet: municipalités, SEHV, entreprises privées, sur des projets de production d'énergie renouvelables.

- Projet citoyen de commercialisation solidaire d'énergies renouvelables à des fins de baisses des factures des plus modestes en partenariat avec des associations caritatives.
- Aménagements urbains pour le développement du véhicule électrique: espaces pour les bornes de recharge en périphérie ou en ville, aménagements d'espaces de production (toits solaires), parking de stationnement et de recharge pour la mobilité.
- Soutien aux activités locales par la transition énergétique: construction de centrales de production de petites et moyennes échelles, soutien à l'artisanat local et aux réseaux de formation professionnelle promoteurs de modes de construction sobres: terre crue-paille-bois,...) par la rénovation thermique des bâtiments ou les aménagements urbanisation.
- Ouverture de maisons du télétravail: espaces de travail collectifs et collaboratifs de proximité, elles permettront tout à la fois de réduire les trajets domicile-travail, de lutter contre le télétravail à domicile en confortant les liens sociaux au travail.
- Interdiction des terrasses chauffées.
- En matière d'alimentation, développement de l'agriculture urbaine, notamment via la création d'une régie maraîchère municipale et citoyenne pour l'autonomie (avec



plateforme de transformation maraîchère municipale) : elle visera notamment, en contribuant à créer des emplois non délocalisables, à alimenter la restauration scolaire et les EHPAD, à intégrer le réseau de coopératives d'achat de quartier (cf ci-dessous, chapitre 4), à impulser la création de marchés paysans dans les quartiers et à soutenir les magasins de producteurs et l'agriculture biologique et paysanne locale (développement de la ceinture maraîchère de la CU, partenariat avec le lycée agricole, soutien à l'installation maraîchère, promotion publique du métier de paysan-maraîcher,...)

✓ **Ménager la ville, le territoire et ses habitant.e.s pour mieux vivre:**

- Sortant de la stratégie de l'étalement urbain permanent au détriment des espaces non artificialisés, l'aménagement urbain rapprochera les lieux d'habitat, de travail, de commerce, de loisirs et de culture (objectif: moins de 20 minutes en transports en commun, à pied ou à vélo). En conséquence :

- Mise en place d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et révision du ScoT.
- Moratoire sur tous les projets d'extensions commerciales et d'activité en zones périphériques.

- Moratoire sur les zones humides afin de préserver ces véritables pièges à CO2 et zones tampons limitant les risques d'inondation.
- Expérimentation d'espaces dédiés aux habitats légers.
- Maîtrise publique du sol afin de lutter contre l'étalement urbain et le mitage du territoire, destructeur de terres agricoles et naturelles, protection du foncier agricole.
- Constitution de réserves foncières affectées à des projets vertueux.
- Développement des pratiques d'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE sur le modèle des EIS) dans la politique municipale par une étude prospective et participative. L'EIE visera à mesurer l'impact environnemental des projets de la Ville afin d'orienter les décisions pour plus de justice environnementale.
- Aménager les places et les rues pour permettre à la ville de redevenir un lieu où l'on prend le temps de la convivialité : redonner un espace plus grand aux œuvres d'art, à la couleur des matériaux, aux arbres et aux plantes, augmenter le nombre d'aires de jeux, plus originales et s'adressant aux filles comme aux garçons dans tous les quartiers, création de cani-parcs pour y promener les chiens.
- Gratuité et extension des toilettes publiques, (ré)ouverture de bains-douches municipaux, nécessaires notamment pour l'incitation à la pratique du vélo, fontaines à eau potable publiques, entretien et nettoyage de tous les quartiers et pas seulement prioritairement ceux du centre-ville.
- Implantation de Maisons du Climat sur le territoire de la CU à des fins d'informations sérieuses et accessibles à tou.tes sur le climat, s'appuyant sur les mouvements associatifs et le monde scientifique, et assurant la promotion des solutions pour limiter le changement climatique.
- Affichage quotidien des indices de qualité de l'air sur les panneaux municipaux limougeauds, mesures régulières effectuées dans les cours d'école lors des épisodes de pollution accrue.
- Création d'un réseau d'espaces publics de protection lors des périodes de canicule, destiné en priorité aux populations les plus fragilisées : jeunes enfants, seniors, malades chroniques.
- Actions d'informations et d'éducation pour sortir du consumérisme : règlement sur la publicité limitant son emprise dans la ville, soutien aux associations engagées en ce sens, refus d'autoriser l'ouverture des magasins le dimanche, réduction des pollutions visuelles, sonores, lumineuses et électroniques (éclairage nocturnes dans les quartiers résidentiels, refus de panneaux publicitaires numériques dans l'espace public, ...).
- Incitation au retour des commerces en centre-ville par des soutiens ciblés et conditionnés à des pratiques sociales, environnementales et démocratiques vertueuses et création par la municipalité de petits « cœurs de quartiers », offrant à conditions attractives des locaux commerciaux réservés à des artisans et commerçants vivant dans le quartier, mise en place de la taxe sur les locaux commerciaux vacants.

Mesure immédiate:

- *création d'un emploi spécialisé dans l'évaluation environnementale*

✓ Politique de gestion des déchets véritablement volontariste de la part de la CU, avec notamment des moyens humains accrus pour former et informer la population à des pratiques vertueuses, permettant de laisser respirer Beaubreuil.

- Une réduction significative des déchets destinés à l'incinération permettra de remplacer l'incinérateur par un équipement plus petit et moins coûteux installé dans une zone moins urbanisée. Redevance ou tarification incitative sur la collecte des déchets.
- La délégation de service public ne sera pas reconduite en 2022.
- Le réseau de chaleur de Beaubreuil pourra être alimenté par une chaufferie biomasse en remplacement de l'incinérateur.
- La création en coopérative de ressourceries-recycleries (réparation des équipements électroniques, des meubles, vêtements d'occasion, ...), les actions d'éducation des citoyens et des entreprises à la réduction et à la gestion des déchets, une plateforme de réemploi de matériaux du bâtiment et des ateliers de formation à la déconstruction sont autant d'actions contribuant à servir cet objectif.

✓ Favoriser le « retour » de la nature en ville:

- Co-élaboration citoyenne d'un plan pluriannuel de déminéralisation et de végétalisation de l'espace public. Le végétal doit devenir la trame de l'aménagement urbain y compris afin de lutter contre les îlots de chaleurs en été : pergolas en bois avec des grimpants, végétalisation des façades d'immeubles, ...
- Réaffectation d'espaces engazonnés, pauvres en diversité animale et végétale, en jardins pour « jardiner Limoges » dans le maximum de quartiers : jardins ouvriers et familiaux, partagés, ouverts et conviviaux, pédagogiques.
- Doublement sur la mandature du nombre d'arbres par habitants en favorisant les arbres fruitiers et en s'appuyant sur une pépinière municipale en régie.
- Une naissance = un arbre planté : comme cela se pratique dans d'autres villes, en France et en Europe, avec remise aux parents d'un certificat et apposition d'une plaque à proximité de l'arbre.
- Plan biodiversité avec éco-pâturage pour une gestion alternative des espaces enherbés.
- Sanctuarisation des espaces boisés communaux (La Bastide, ...) pour la biodiversité et la découverte du vivant...
- Pollinisation paysagère en favorisant la plantation d'espèces mellifères...
- Limoges candidate au label *Apicité*...
- Création d'un festival des 4 saisons, alliant la culture et l'agriculture.
- Mise au point d'indicateurs d'humus minimum et objectifs de revitalisation des sols et sous-sols ...
- Création d'un réseau de sentiers pédestres reliant les parcs et jardins publics entre eux et articulés aux sentiers pédestres existants.

✓ Soutenir activement l'Economie réellement sociale et solidaire (ESS), les formes d'économie alternative et l'artisanat local : l'ESS c'est la possibilité de produire et de consommer d'une autre façon pour sortir du productivisme.

- Promouvoir activement les relocalisations d'activité et l'économie en circuit-court à l'échelle de nos territoires.

- Ouverture d'une maison municipale de l'Artisanat pouvant servir de pépinière d'entreprises artisanales.
- Soutien à la monnaie alternative locale, le Pelou.
- Adapter les règles des marchés publics pour favoriser ce modèle économique.

✓ **Agir pour le bien-être animal:**

- Audit indépendant sur les conditions actuelles d'abattage.
- Aide aux modèles alternatifs d'abattage.
- Respect de toutes les normes de bien-être animal prévues dans la loi.
- Action pour la reconnaissance et l'attribution de la personnalité juridique aux animaux.
- Faire appliquer dans les achats de la collectivité (restauration scolaire, EPADH, centre de loisirs, événementiels, ...) le refus du broyage des poussins, de l'élevage en batterie et l'élevage intensif, et s'assurer de la provenance et des conditions d'élevage des animaux.
- Se prononcer contre la présence de cirques avec animaux sur le territoire communal et appliquer sans aucune complaisance la législation et les obligations incombant aux cirques souhaitant s'installer dans notre ville. Inciter au contraire la présence de cirques sans animaux.
- Campagne de stérilisation des chats libres et aide aux personnes précaires pour stériliser leurs animaux par une convention passée avec une association de protection animale (PA) qui aura à charge de contrôler et de régler aux vétérinaires les stérilisations et l'identification des chats libres et des animaux que les associations de PA leur présenteront.
- Campagnes de sensibilisation autour du respect et du bien-être animal, avec l'appui des associations animalistes, au sein des écoles, dans le cadre du périscolaire mais aussi à l'attention du grand public avec la création d'un événement annuel : « une journée avec et pour les animaux », présentant les nombreux métiers de la filière.
- Centre d'accueil pour les personnes à la rue avec des animaux en cas de conditions climatiques extrêmes (canicule, grand froid, inondation, ...) : ouverture d'un bâtiment communal adapté avec un extérieur clos, en coopération avec les associations investies dans les maraudes.
- Accueil dans les EHPAD des animaux des personnes âgées, accompagné d'action de médiation animale.
- Création d'une brigade de bien-être animal avec des agents municipaux volontaires de la police municipale, dans le cadre de la mobilité interne, afin de gérer les situations de maltraitance animale.
- Aide à l'installation d'un refuge géré sur un mode associatif (mise à disposition gratuite de terrain par un bail emphytéotique, subvention pour aider à l'installation, mise à disposition d'agents technique pour la construction des abris, niches, enclos,...).
- Création d'un cimetière écologique pour animaux .

Mesures immédiates :

- *Dans l'organisation des services municipaux, création d'une direction du vivant, d'un directeur des ressources naturelles, et modification des critères de notation des marchés publics*

4. Une ville solidaire

Principes : *Si les collectivités ne peuvent pas suppléer aux carences de l'État en matière de solidarités, elles disposent tout de même de moyens leur permettant d'agir et de promouvoir le lien social et le faire ensemble.*

Constat : *22% des limougeaud.e.s disposent de moins de 950 € mensuels pour vivre. Les précarités et pauvretés touchent durement : la jeunesse étudiante ou travailleuse, les familles monoparentales, les travailleurs et travailleuses précaires, les chômeurs, les personnes porteuses de handicaps,... Cela est insupportable et doit être un des moteurs de l'action municipale.*

Objectifs : *Redonner du pouvoir d'achat par les services publics locaux, contribuer à lutter contre les pauvretés et toutes les formes de précarités et sources d'insécurité sociales et d'atteinte à la tranquillité publique, tisser du faire ensemble et des solidarités à l'échelle de toute la ville (et la CU) par une politique municipale active contre les inégalités sociales, les ségrégations et toutes les discriminations.*

✓ **Construire un « bouclier solidaire local »**

- Accession aidée à la propriété et à l'habitat participatif notamment en imposant dans tout nouvel aménagement de plus de 600 m² 50 % de logement social donnant la priorité aux 25 % les plus pauvres.
- Ouverture d'espaces dans les maisons participatives de quartiers (cf. ci-dessous) dédiés à la citoyenneté et au lien social avec la création d'espaces solidaires comprenant épiceries, vestiaires, guichet unique pour l'accès aux droits sociaux (CAF, CPAM, Pôle-emploi, ...).
- Pour l'aide sociale municipale: création d'un numéro unique d'appel pour les actions sociales
- Implantation de centres de santé municipaux.
- S'engager dans les actions « territoires zéro chômeurs » (sur le modèle initié dans d'autres régions).
- Révision de la tarification sociale en baissant le nombre de tranches de quotients familiaux, puis par la mise en place du taux d'effort (CNAS)

✓ **Garantir le droit à un logement digne pour tout le monde**

- Aider les locataires à se constituer en amicales de locataires.
- Maîtrise des programmes immobiliers en activant le droit de préemption sur les taudis ou immeubles vétustes afin de constituer avec le temps des lots pour maîtriser les programmes immobiliers.
- Introduction d'une obligation de lutte contre l'insalubrité écologique à la charge des bailleurs sociaux et des propriétaires hébergeant des personnes précaires.
- Instauration d'un « permis de louer », autorisation préalable de mise en location pour lutter contre les marchands de sommeil.
- Développement des contrôles d'hygiène et de salubrité dans les logements privés par l'embauche d'inspecteurs et d'inspectrices en nombre suffisant.

- Création d'un service municipal de lutte contre les punaises de lit et autres nuisibles.
 - Favoriser la construction de structures d'insertion pérennes (pensions de familles, maisons relais...) et développer des centres d'hébergements pour les personnes ne pouvant pas accéder à des logements individuels.
 - Définir un quota de logements disponibles pour l'hébergement d'urgence par rapport au nombre d'habitants.
 - Création d'un organisme de foncier solidaire pour faciliter, sur le long terme, l'accès à la propriété à des ménages modestes, en dissociant propriété du bâti (ménage) de celle du foncier (collectivité).
 - A Limoges coexistent actuellement du parc social dégradé, du parc social en bon état, du parc privé qui peut être vétuste ou pas, mais parfois moins cher que le parc social, et dans certains quartiers, une forte vacance dans le parc social. Il ne faut donc pas penser l'habitat quartier par quartier mais, mais de façon plus imbriquée, dans une cohérence globale, avec notamment un parcours résidentiel qui peut être accessible à tout le monde et accompagne les gens tout au long de leur vie. Ainsi par exemple, le devenir du quartier Marceau (projet actuel de réaménagement qui en fait est d'abord un projet pour promoteurs immobiliers), celui de La Bastide, des Coutures, etc... sont liés.
 - Obligation de 30 % de logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS) dans les opérations neuves sur le territoire communautaire.
 - Présence accrue de gardiens d'immeubles.
 - Attribution de manière transparente des logements sociaux par l'élaboration d'une grille claire de critères anti-clientélisme.
 - Privilégier la réhabilitation du bâti existant plutôt que les démolitions de logements sociaux et l'installation pérennes d'activités économiques, associatives et culturelles dans les quartiers concernés.
- ✓ **Créer des coopératives indépendantes de commerce de quartiers:** afin de lutter contre l'absence de commerces de proximité (épicerie, boulangerie, boucherie,...), de permettre aux quartiers de développer du lien social, de créer des emplois (à l'échelle du mandat, plusieurs dizaines) et de favoriser les circuits courts et directs de distribution, et pour donner du pouvoir d'achat aux ménages, il faut aider et contribuer à la création de coopératives d'achats indépendantes dans les quartiers de Limoges : un premier quartier "pilote" sera choisi pour bénéficier d'une structure de type super ou hypermarché coopératif, exclusivement détenue par des coopérateurs (une personne, une voix). Un.e employé.e communal.e et un.e élu.e porteront ce projet et procéderont à toutes les démarches nécessaires pour faire aboutir dans des délais raisonnables (moins de deux ans) un premier établissement. La commune (ou la CU au titre du développement économique) participera au financement par la garantie d'emprunts nécessaires à ces projets. Il n'en coûtera que les charges de personnel communal. Ce modèle est reproductible à l'envie.

Mesure immédiate:

- création d'un poste dédié au développement de ce projet.

✓ **Pour une politique de la ville vraiment participative**

Les habitants des 9 QPV (quartiers prioritaires de la ville) ne demandent aucune mesure de faveur, ils souhaitent simplement être traités comme tout le monde et ne pas être purement et simplement ignorés et méprisés. Pour qu'ils s'impliquent, il faut les associer intimement à l'identification des besoins, à la détermination des priorités, à la recherche des solutions et à la prise des décisions. La démocratie participative y prend donc tout son sens. Les politiques publiques d'aménagement dans ces quartiers doivent être pensées d'abord avec leurs habitants et non pour en changer la sociologie comme par exemple aux Portes-Ferrées.

- Implantation de Maisons participatives dans chaque QPV.
- Agir pour une rénovation urbaine innovante : nature, solidaire et participative. Par exemple, à Beaubreuil, faire un bardage bois au pôle Sanfourche, l'isoler par l'extérieur, l'équiper de panneaux photovoltaïques, ou encore végétalisation montante et descendante des murs d'immeubles, accompagnement des habitants dans la réappropriation de leurs balcons, installation de pergolas en bois avec grimpants pour rendre l'espace convivial et aider à refroidir la ville lors des canicules, installation de récupérateurs d'eau et mise à disposition de terrains pour des jardins spontanés, des jardins « comme on veut » renouvelant les jardins ouvriers, réouverture du B58 avec les jeunes pour des projets portés par les jeunes eux-mêmes. Ces exemples-modèles doivent être étendus à d'autres quartiers.
- Soutien et accompagnement aux porteurs de projets de quartier: garages solidaires, recycleries,...
- Réinvestissement des pieds d'immeubles inoccupés : centre de santé municipal , espaces d'activité.

✓ **Bien vivre Limoges à tout âge**

- Développer les crèches municipales familiales pour répondre aux besoins des familles qui ont des horaires atypiques et-ou décalés.
- Faciliter l'accès des assistantes maternelles au RAM (Relais Assistantes Maternelles) par l'adaptation des transports (horaires, dessertes, accès poussettes,...) ainsi que par le nombre d'animatrices de RAM.
- Soutien aux petites unités de vie et d'accueil des personnes âgées à prix raisonnable et aux projets développant les liens intergénérationnels à l'image de la petite unité de vie de la cité Victor Thuillat. Réhabilitation à cette fin de petits immeubles de la ville, notamment dans les QPV, afin de maintenir une qualité de vie dans une ambiance «familiale», et un cadre accueillant et inclusif dans la vie de la cité.
- Par coopération Ville / Agglo / Bailleurs / Conseil Citoyen: dans un même dispositif QPV, réflexion pour créer de petites unités de vie seniors sur certains blocs et attribution de logements sociaux à des étudiants favorisant la mixité sociale, les liens intergénérationnels et la réussite éducative.
- Création de places d'accueil d'urgence pour personnes dépendantes (quand les aidants sont empêchés).
- Contre la solitude et l'isolement, création de services d'animation collective (sorties courses, culturelles avec prise en charge à domicile) et d'espaces intergénérationnels artistiques en

particulier dans les QPV.

- Création d'un dispositif municipal d'aide aux démarches administratives numériques notamment pour les seniors.

✓ **Agir résolument contre toutes les discriminations**

- Soutien à toutes les actions pour la laïcité, la mixité sociale, la parité, la lutte contre le racisme et la xénophobie, la discrimination liée aux orientations sexuelles.
- Application de la loi et de la réglementation en matière d'accompagnement des sorties scolaires.
- Favoriser l'achat de matériel adapté dans les écoles pour accueillir les enfants en situation de handicap.
- Favoriser, matériellement et en termes de personnel qualifié, l'accueil des enfants handicapés dans les crèches publiques - Respect des obligations de la commune en matière d'emploi, à tous niveaux de responsabilités, de personnes handicapées.
- Plans d'action contre les discriminations ethniques dans l'accès au logement : charte de bonnes pratiques, testings pédagogiques avec des bailleurs privés,...
- Fin du mobilier public anti-SDF.
- Plan d'action de la Ville et la CU en tant qu'acteurs publics pour l'égalité femmes/hommes: faciliter la présence des femmes et sécuriser leur mobilité dans l'espace public par des aménagements pensés en ce sens, lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge, développement du sport au féminin et la mixité des pratiques sportives.
- Plan d'action de la ville et de la CU en tant qu'employeurs pour l'égalité femmes-hommes.

✓ **Faciliter l'accès aux soins et à la prévention**

- Ouverture de centres de santé municipaux en priorité dans les quartiers sous-équipés en professionnels de santé, comme Beaubreuil qui devient un désert médical avec même des indicateurs vaccinaux déficitaires.
- Soutien aux centres de planification familiale, à l'éducation populaire à la sexualité et à la lutte contre les stéréotypes sexués et les violences faites aux femmes.
- Renforcer le dispositif d'accueil et d'hébergement des femmes victimes de violences et soutien aux actions associatives de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Généralisation des crèches sans perturbateurs endocriniens.
- Enrichissement du contrat local de santé mental aux contextes psychosociaux.
- Généralisation des EIS (Etudes d'Impact sur la Santé) dans la politique municipale.
- Réalisation d'une cartographie territoriale des émissions d'ondes cumulées par service dans la ville pour tenir compte de la sensibilité aux ondes électromagnétiques. Pour devenir un véritable bien commun municipal d'information et de communication, cette cartographie sera réalisée par un laboratoire indépendant des opérateurs, tel le CRIIREM.
- Débat public contradictoire préalable à tout déploiement de la 5G à Limoges. Garantie pour les citoyens d'un droit à un choix éclairé en matière de compteur intelligent.

✓ **Garantir le droit à la sécurité et à la tranquillité pour tout le monde**

- Revoir la convention répartissant les missions entre les polices municipale et nationale : la police municipale n'a pas à pallier le manque de moyens de la police nationale dû aux coupes budgétaires de l'état.
- Organiser le désarmement des policiers municipaux.
- Redéploiement des missions de la police municipale vers une police de proximité, une police de l'environnement, travaillant étroitement avec la police nationale.
- Evaluer la mission du service public de police de proximité (nationale et municipale) par l'envoi de questionnaire aux habitant.e.s.
- Traitement équitable des infractions sur la voie publique verbalisées par la police municipale.
- Création d'emplois de médiation (scolaires, de rue, de jour et de nuit) ainsi que d'éducatrice.s.
- Revoir le statut du médiateur en privilégiant le statut associatif.
- Garantie de tranquillité et sécurité pour les femmes dans l'espace public (aménagement urbain adéquat : éclairage public, mobilier urbain, service de transport de soirée,...).
- Tendres vers les 100 % de logiciels libres dans les services municipaux pour garantir la sécurité informatique et la confidentialité des données détenues par la mairie.

✓ **Protéger les droits des réfugié.e.s**

- Mise à disposition de l'Etat de bâtiments municipaux et constitution d'un réseau de communes solidaires l'accueil digne et l'hébergements d'urgence des réfugié.e.s.
- Soutien à des actions de solidarité et des activités co-construites avec les personnes réfugiées (cours de français, cuisines participatives...) par le prêt de locaux ou un soutien financier.
- Mise en place de parrainages républicains de personnes sans papiers.



5. Limoges, une ville de Développement humain

Principes: *L'école doit s'affirmer comme un espace de coopération et d'échanges plutôt que de concurrence et de compétition, être un lieu de brassage social et d'éducation à l'intérêt général, où l'individu se prépare à l'exercice d'une citoyenneté active et ainsi jouer un rôle décisif dans la préparation de la transition écologique. De même, chacun doit pouvoir dès le plus jeune âge, mais aussi pour les seniors, s'ouvrir et s'épanouir par les arts, des pratiques culturelles et/ou sportives. La politique municipale dans ces domaines doit donc être ambitieuse pour contribuer au développement humain.*

Constat : *L'accès aux activités scolaires et périscolaires s'est dégradé durant le mandat : la remise en cause de la gratuité des activités périscolaires, la réduction des possibilités de sorties scolaires et des classes de découverte, par exemple, ont creusé les inégalités. Il en est de même de l'asphyxie financière de nombreuses associations, de clubs de quartier et/ou autres structures culturelles qui ont largement payé le prix de la priorité à l'évènementiel et au sport professionnel.*

Objectifs : *promouvoir une égalité réelle d'accès aux activités scolaires et périscolaires, aux pratiques sportives et culturelles, aux loisirs.*

✓ Priorité au bien-être et au bien vivre à l'école

- Principe de priorité absolue à la scolarisation de proximité pour les enfants nouvellement scolarisés.
- Révision de l'implantation des écoles en privilégiant des lieux propices à renforcer la mixité sociale, la moindre exposition aux pollutions et la préservation d'écoles à taille humaine.
- Actions afin d'obtenir l'abolition de la loi Carle, rendant obligatoire le financement des écoles privées, qui coûte chaque année plus de 400 000 € à Limoges.
- Poursuite du programme de rénovation des écoles publiques.
- Renforcement de la sécurité aux abords des écoles, collèges et lycées aux heures d'entrée et de sorties scolaires (police municipale, feux piétons).
- Hausse des subventions aux projets pédagogiques.
- Faciliter le fonctionnement quotidien des établissements : photocopies, installation de logiciels libres, transports des activités scolaires.
- Aide aux enseignant.e.s de toutes les écoles de la ville à organiser des sorties scolaires et des classes de découverte (mer/montagne/nature) avec mise à disposition du personnel périscolaire.
- Extension à toutes les écoles de la lutte contre les perturbateurs endocriniens.
- Parvenir à l'objectif d'un.e ATSEM à plein temps par classe en maternelle sur la mandature.
- Effort de formation accru des ATSEM.
- Présence régulière des élu.e.s aux conseils d'école.
- Soutien aux associations de parents d'élèves notamment par l'ouverture d'un « espace parents » animé par les associations de parents d'élèves dans chaque école.

- Pour la réussite éducative, plan de soutien scolaire sur chaque établissement du primaire dans les QPV.

✓ **Gratuité et réorganisation des temps périscolaires enrichis**

- Une concertation approfondie avec les conseils d'école sera engagée dès septembre 2020 pour préparer la rentrée de septembre 2021.
- Réorganisation du périscolaire pour permettre à chaque élève des écoles publiques de la Ville (du CP au CM2), de suivre **gratuitement** au choix un cursus théâtre ou l'apprentissage d'un instrument de musique sur le temps méridien, par un partenariat avec le conservatoire municipal et les compagnies de théâtre, ou la participation à un atelier citoyenneté.
- Effort de formation accru des personnels municipaux et titularisation progressive des emplois précaires.



- Développement de temps de soutien scolaire de qualité, (notamment dans les QPV dans le cadre du programme de réussite éducative) en sollicitant les étudiants préparant les concours de l'Education Nationale via un partenariat avec l'Université de Limoges. Il s'agit de leur proposer des « berceaux de stage » s'inscrivant dans la validation de leur parcours étudiant.

- Rétablissement après la classe d'ateliers périscolaires annuels et gratuits ouvrant à la

découverte et aux pratiques sportives, à l'informatique et au numérique, au jardinage (avec les jardiniers des jardins familiaux notamment), ..., maillage autour du périscolaire avec les associations, les centres sociaux, le réseau BFM pour favoriser notamment l'intergénérationnel et la découverte et avec l'Université de Limoges proposer des « berceaux de stage ».

- Aide à la maîtrise de l'expression orale, temps d'échanges avec les parents, travail sur l'interculturalité.
- Accueil gratuit dans les écoles publiques à partir de 7 heures et jusqu'à 19 h, étude de dispositifs horaires complémentaires répondant aux horaires de travail encore plus atypiques des parents et d'activités durant les vacances et les mercredi. La municipalité s'engagera dans le même temps publiquement contre les politiques de précarisation de l'emploi d'où qu'elles viennent.
- Baisse de tarifs des cantines et au moins 80 % de bio et/ou local à la fin du mandat avec garantie d'un menu végétarien alternatif quotidien (formation des personnels, circuits courts, régie municipale maraîchère).

Mesure immédiate:

retour dès septembre 2020 à la gratuité des garderies, études et activités périscolaires.

✓ **Un droit effectif aux vacances et aux loisirs pour la jeunesse**

- Réaffectation du produit de la vente du centre de loisirs de St TROJAN dans l'acquisition d'un complexe permettant des séjours vacances accessibles à tous les jeunes y compris ceux

des milieux populaires pour rendre ce droit aux vacances effectif. Ce centre pourra aussi accueillir des classes de découvertes nature pour les enfants de toutes origines sociales, vrai moment de mixité.

- Création d'un atelier d'éveil sportif gratuit pour les 3/6 ans dans les différents QPV de la ville, dans l'optique de compléter le passage à la semaine de 4 jours : motricité et découverte des sports. Cette activité pourra être développée comme berceau de stage pour les étudiants.

✓ **Promouvoir un accès universel aux cultures**

- Rétablissement de la gratuité pour le réseau BFM et extension du réseau de proximité, articulé aux écoles primaires de quartiers, aux maisons participatives de quartiers.
- Retour à la gratuité des musées municipaux où seront réservés des espaces pour faire émerger et connaître, entre autres, les talents locaux.
- Soutien à un festival estival de spectacle vivant promouvant notamment la scène culturelle locale.
- Soutien au cinéma associatif ou municipal, éventuellement itinérant, toute l'année.
- Création de tiers lieux fédérateurs qui permettent l'expression des cultures et l'échange (bar associatif, locaux de répétition, salle de concert ou scènes, activités sociales et solidaires,...).
- Création d'un espace vivant des mémoires sociales et coopératives de la ville, doté de moyens pour conjuguer travaux de recherches et d'études sur l'histoire du mouvement social, du monde du travail et de l'économie sociale, organisation de conférences, colloques et/ou séminaires, d'activités culturelles, artistiques et festives (spectacles, festivals, chorales militantes, éditeurs sociaux, ...), et de rencontres et débats d'actualité sur les résistances, les luttes et les mouvements sociaux actuels.
- Création d'une maison des cultures s'appuyant sur la diversité culturelle de notre ville.
- Favoriser l'expression artistique dans l'espace public en rendant plus rapide les réponses aux demandes d'autorisations d'occupation en développant l'art de rue et de l'interculturalité.
- Bilan de l'usage de l'Opéra-Théâtre, des CCM, du Conservatoire par quartier, tranches d'âge, milieux sociaux.
- Elargissement des possibilités d'accès aux ateliers des CCM.
- Soutien à l'expression artistique indépendante portée par le monde culturel associatif.
- Soutien aux résidences d'artistes.

✓ **Du sport et des activités physiques pour tous**

- Création d'un pôle sportif dans un QPV de la ville, visant le développement des activités handisports « Sport et Éducation », associé à un hébergement en partenariat avec l'éducation nationale.
- Promotion de l'égalité femmes/hommes, de la mixité territoriale et générationnelle dans la politique sportive municipale par les critères en matière de subventions : « semaine du sport féminin »; « vive la gym des papys et des mamys », ...
- Mise à disposition des terrains l'été aux associations sportives ou d'éducation populaire.
- Soutien au bénévolat et participation à l'investissement des clubs notamment dans les QPV.
- Organisation d'une bourse d'échanges annuelle d'équipements sportifs.

- Moyens garantis pour l'exercice de la natation scolaire afin de respecter l'obligation incombant aux collectivités.
- Audit du golf municipal pour envisager son devenir.
- Gestion publique directe de la patinoire municipale.
- Fin des aides au financement des projets coûteux de communication (tournoi de tennis Engie, temps « VIP » d'après-matches, publicité payée par la ville pour elle-même dans ses propres équipements, etc.).
- Principes de financement: Les clubs et organismes sportifs municipaux à statut juridique d'association loi 1901 sans but lucratif relèveront du même régime de subventions que toutes les associations municipales sans but lucratif et les critères et modalités des financements municipaux pour les clubs sportifs à statut juridique de société à but lucratif (SASP Limoges CSP et Limoges Hand 87) seront révisés. Leurs subventions seront conditionnées à des actions régulières du club professionnel en direction des quartiers organisées par la collectivité.
- Réappropriation des gymnases par les habitants des quartiers alentours en leur libérant des créneaux d'accès.
- Investissement dans des skate-parks, quartier par quartier, décorés par des artistes de la ville, pour rendre accessible le sport à toute heure.



6. Une administration municipale et des priorités budgétaires au service du projet

Principe : *L'apport incontournable de l'administration municipale ne peut être négligé. Quelle que soit la qualité du projet, celui-ci restera lettre morte s'il n'est pas activement porté et mis en œuvre par l'administration et les services municipaux. La prééminence du politique dans la définition des axes d'action ne peut faire ignorer l'impuissance des élus sans la mobilisation des personnels. Cette mobilisation est de ce fait un enjeu stratégique de notre programme. Elle s'appuiera sur les valeurs fondamentales du service public, celles qui fondèrent le statut de la fonction publique, que nous nous engageons à défendre.*

Constat : *La ville de Limoges est employeur direct d'environ 2 300 personnes auxquelles s'ajoutent les personnels relevant du CCAS, des 4 EHPAD et 3 résidences municipales pour personnes âgées, de la Caisse des Écoles, de l'Opéra-Théâtre, du Laboratoire régional des eaux, des Pompes funèbres municipales, du Crématorium, du Golf Municipal. Quant à Limoges Métropole elle est employeur direct de plus 500 personnes auxquelles s'ajoutent les emplois des organismes liés (STCL, Abattoir,...)*

Sur le plan budgétaire, en 2018, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de la Ville de Limoges s'élevaient à 153,3 M€ (dont 89,6 M€ de masse salariale et 61,3 M€ de dépenses de gestion) pour 174,7 M€ de recettes réelles (dont 89,4 M€ d'impôts et taxes, 37,9M€ de dotations et subventions de l'État et autres organismes publics et 29 M€ de participation de Limoges Métropole). La ville a dégagé une épargne nette (après remboursement d'emprunt) de 4,2 M€. Au cours de la même année, elle a investi 40,5 M€ (hors remboursement dette) et son endettement s'élevait à 135,5 M€ soit une capacité de désendettement de 6,6 ans. En intégrant les organismes liés à la Ville (et après neutralisation des flux réciproques), les dépenses de fonctionnement relevant de la Ville se sont élevées à 181,5 M€ en 2018 et les investissements à 64,3 M€ soit au total 245,8 M€ de dépenses pour des recettes totales de 284 M€. En 2018, les dépenses consolidées de Limoges Métropole se sont élevées à 250 M€ pour 275 M€ de recettes. Avant le passage en CU (au 1er Janvier 2019) les deux collectivités pesaient donc à peu près le même poids en termes de recettes et de dépenses consolidées. Le passage à la CU et le transfert de compétences qui lui est inhérent ont changé la donne au profit de la CU.

Objectifs : *L'articulation du rôle des élus et de celui des services municipaux doit être clairement établie.*

Nous nous engageons à mettre l'administration municipale au service de l'intérêt général et non au service de l'exécutif ou de la réélection de quiconque. Ceci passe par une neutralité politique absolue des services, un recrutement basé sur la seule compétence, à commencer par celui du Directeur Général des Services et des cadres supérieurs, des carrières guidées par les seuls critères de qualité professionnelle s'appuyant sur des critères objectifs établis en concertation avec les organisations syndicales. La loyauté des services attendue en retour bannira toute forme de clientélisme. La relation directe entre élus et services sera précisément codifiée.

L'encadrement doit être au service de l'efficacité, impulsé par l'exécutif, et aura pour objectif de favoriser la dynamique et la performance des collectifs de travail, à rebours des orientations libérales vers l'individualisation, la récompense de mérites personnels appréciés davantage comme faculté de plaire plutôt qu'aptitude à travailler en équipe. Les compétences professionnelles et de métier seront préservées, transmises par des processus de tutorat.

C'est dans ce cadre que les gains de productivité seront recherchés, leur réaffectation sera négociée.

✓ Un personnel municipal respecté dans ses droits et son travail

- Dans le cadre d'un contrat de mandature, en concertation avec les organisations syndicales, nous travaillerons à résorber la précarité par la titularisation, en priorité pour les activités périscolaires et la petite enfance, et à diminuer le recours aux agents contractuels et notamment aux contrats horaires.
- Les initiatives et propositions des services seront favorisées.
- La structuration et l'organisation des services seront mises au point en concertation avec les personnels.
- L'expression « *Ressources Humaines* » et ses déclinaisons (GRH, DRH...) seront bannies du vocabulaire. Les personnels ne sont pas une ressource à exploiter mais une richesse à valoriser. En conséquence, la DRH (re)deviendra une direction du personnel municipal.
- En cas de conflit hiérarchique, une médiation sera systématiquement proposée pour privilégier la recherche de solutions négociées avant toute sanction professionnelle. Cette médiation interviendra autant que de besoin (à la demande de l'agent ou de la hiérarchie), et se positionnera entre la médecine du travail et l'employeur qu'est le maire.

✓ De nouvelles orientations budgétaires pour un financement cohérent et maîtrisé

- Fin des grands projets inutiles: pas de grand stade à plus de 60 millions d'€, pas de LGV, pas de nouvelle autoroute, pas de projet de nouvel équipement prestigieux sur le mandat ! Les priorités municipales et communautaires seront recentrées sur la réponse aux besoins quotidiens immédiats et de long terme du plus grand nombre. En conséquence, les variables d'ajustement budgétaire de la Ville seront réorientées : les économies ne se feront plus prioritairement sur les dépenses du quotidien mais sur les « grands évènements ».
- La transition énergétique financera les nouvelles priorités éducatives municipales : la politique énergétique réellement écologique (efficacité et sobriété) de la ville permettra des économies considérables qui financeront notamment ses nouvelles priorités éducatives (priorité au bien-être et au bien vivre à l'école, gratuité et enrichissement des temps périscolaires dans toutes les écoles). En 2018, on peut évaluer la facture électrique de la Ville de Limoges et des organismes liés à plus de 5M€. L'expérience d'autres collectivités montre qu'on peut diviser cette facture par deux sur le mandat.
- Redéploiements et réorientations financières : le budget communication de la Ville de Limoges a doublé sur le mandat passant de 500 K€ à 1 M€; il sera réduit sensiblement. De même, des missions de la police municipale (dont le budget de fonctionnement a triplé sur le mandat) seront réorientées vers la police de proximité, la police environnementale, son coût sera évalué à sa juste valeur.
- Le passage aux logiciels libres pour le matériel informatique municipal, via l'adhésion notamment à l'association pour la promotion des logiciels libres dans les collectivités locales, dégagera des centaines de milliers d'euros d'économies annuelles.
- Les actions culturelles seront prioritairement conduites selon des objectifs d'égalité d'accès des publics et des quartiers.
- De nouveaux modes de financement (non lucratifs et souples) seront mis en place: coopératives d'achat de quartier, soutien aux monnaies locales,...

Glossaire

- ABS** : Analyse des Besoins Sociaux
- ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
- BFM** : Bibliothèque Francophone Multimédia
- BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CC** : Conseils Citoyens
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCM** : Centres Culturels Municipaux
- CM** : Conseil Municipal
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CQ** : Conseil de quartier
- CRIIREM** : Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro Magnétiques
- CU** : Communauté Urbaine
- DSP** : Délégation de Service Public
- EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- EIE** : Etude d'Impact sur l'Environnement
- EIS** : Etude d'Impact sur la Santé
- ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- FLSH** : Faculté de Lettres et de Sciences Humaines
- GES** : Gaz à Effet de Serre
- GPI / GPU** : Grand Projet Inutile / Grand Projet Utile
- LGV** : Ligne à Grande Vitesse
- LSF** : Langue de Signes Française
- PA** : Protection Animale
- PLU/PLUi** : Plan Local d'Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- PMR** : Personnes à Mobilité Réduite
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- POLT** : Ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse
- QPV** : Quartiers prioritaires de la Ville
- RAM** : Relai d'Assistante Maternelle
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SEHV** : Syndicat de l'Électricité de Haute-Vienne
- STCLM** : Société de Transports en Commun de Limoges Métropole
- TER** : Trains Express Régionaux
- TU** : Transports urbains (= transports collectifs)
- UNEP** : Union Nationale des Entreprises du Paysage
- VP** : Vice-Présidence



Illustrations : Annette Vallejo



LA liste citoyenne

pour la justice sociale et climatique

Local de campagne : 16 av. Emile Labussière

Site internet : vivonslimoges.fr

Permanences : mercredi (16h - 18h30)
samedi (10h - 13h)

Email : contact@vivonslimoges.fr

facebook.com/vivonslimoges

N'hésitez pas à passer nous voir !

06 12 04 33 64